

PUY-SANIÈRES

Les budgets puysatins dominés par l'urbanisme et l'eau

Jeudi dernier, le conseil municipal de Puy-Sanières était l'occasion du vote des comptes de 2015 et du budget primitif de 2016. Michel Maraval, l'adjoint aux finances, a détaillé par chapitres fonctionnement et investissement, tant pour la commune que pour son budget dédié à l'eau.

Station d'épuration : l'étude dans les tuyaux ?

C'est par l'eau que Michel Maraval a débuté. L'évocation des investissements -119 203€ en 2016 - a permis de donner un début de calendrier à un projet au long cours de la commune : la remise à neuf de son système d'épuration. « On avait prévu en 2015, 10 000 € d'études, on n'a rien fait. Cette année, on met 40 000 € puisqu'on espère lancer l'étude sur les stations », a-t-il détaillé. Deux sur trois doivent être renouvelées.

Il a aussi évoqué la future intercommunalité dans laquelle Embrunais et Savinois seront réunis et où la compétence eau sera récupérée. Or l'Embrunais travaille en partie avec Veolia. « Comme les con-

trats de l'Embrunais vont continuer à s'exécuter, on ne sera pas avec Veolia pour l'instant. On est, a priori, autonome pour 25 ans », a-t-il justifié, par rapport aux sommes investies.

Pas d'augmentation locale des taxes

Côté budget 2016, 2 000 € seront notamment versés aux subventions. Là encore, une étude vient consommer une part importante des investissements, avec 30 000 € prévus en 2016 pour le plan local d'urbanisme (PLU). « Sur 2016, au niveau des projets, on est tendus, y compris au niveau humain. Le PLU est notre dossier majeur sur l'année », a poursuivi l'édile, Valérie Rossi. Jugé comme une « grosse dépense » de 2015, l'achat du tracteur à 50 000 € sera définitivement terminé en 2016, avec le supplément d'une lame de déneigement. C'est un budget d'investissement de 218 472 € qui a été voté.

Quant aux taxes, elles n'évoluent pas au niveau local : 10,57 % pour l'habitation, 14,67 % pour le foncier bâti, 68,54 % pour le non-bâti.

G.F. et K.R.



Engager d'importantes dépenses pour l'assainissement à l'heure où les intercommunalités fusionnent, c'est l'un des points éclaircis par Michel Maraval. La future entité Serre-Ponçon possèdera la compétence eau et la communauté de communes de l'Embrunais travaille déjà avec Veolia (notre photo). Pour autant, Puy-Sanières devrait rester autonome encore un moment par rapport à ses propres stations, a-t-il justifié. Archives La D.M.P.

Statu quo pour le soutien de la vie associative

Une partie de la politique de subventions de la commune a également été actée lors du dernier conseil municipal. L'ordre du jour étant chargé, seules les associations puysatines (ou presque) ont vu leurs demandes étudiées.

Les élus ont décidé d'un statu quo dans les dotations. « Par principe, nous n'accordons pas d'augmentation de subventions, ce qui évite la surenchère d'une année sur l'autre », a justifié Michel Maraval, l'adjoint aux finan-

ces. Dans le détail, la Diane du mont Guillaume (150€), le ski-club de Réallon (160€), Atout cœur (chorale) (350€), Ski nature Serre-Ponçon (280€), l'association sportive (220€), les Parents d'élèves des Puy (300€) voient leurs subventions confirmées. Créée en 2015, Apuyculture les rejoint (140€). Enfin, deux associations extérieures sont renouvelées : la RAM (Radio alpine meilleure) (100€) et l'ADMR (300€).

L'INFO EN +

FÊTE COMMUNALE FIXÉE

Les associations seront sollicitées pour une fête sur une « formule concentrée », c'est-à-dire une fête sur un jour : le 24 juillet.

LE COMPTEUR "LINKY" QUESTIONNE

Le débat a été repoussé au prochain conseil municipal, car c'est un « sujet consistant », selon Valérie Rossi qui souhaite que la commune se positionne sur le sujet. Elle a appelé les élus à s'informer du maximum de points de vue.

La bonne vigueur, côté CCAS

Le maire Valérie Rossi, a évoqué en ouverture du conseil, la bonne forme de la commission d'actions sociales. Son bilan pour 2015 a été approuvé et un budget de 4068 € a été acté pour 2016. Les actions seront renouvelées d'une année sur l'autre : distribution de boîtes de chocolats aux personnes isolées, l'aide aux devoirs assurée par des bénévoles de la commune, le repas communal du 18 septembre (« pas onéreux mais qui fédère », assure l'édile, évoquant la préparation du pain ou des plats).